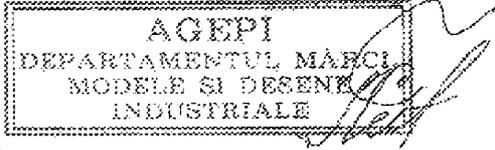


ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la déclaration : Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova	Téléphone : (37322) 400 - 541 fax.: (37322) 440 - 119
II.	Numéro de l'enregistrement international : 1125758	
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Obschestvo s ogranichennoy otvetstvennost'yu "Korporatsiya "Sibirskoe zdorovie",RU ul. Lenina, 48 RU-630004 Novosibirsk	
IV.	Reproduction de la marque: EXPERALTA	
V.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.	
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 	
VII.	Date : 2013-07-04	